Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 7

Artikel: Fédération des architectes suisses : centre d'études pour la rationalisation du bâtiment

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125044

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fédération des architectes suisses

Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment

Dans sa séance du 22 janvier 1960, le Comité central de la FAS a chargé une commission composée de MM. J.-P. Vouga, A. Altherr, J. Duret, F. Fuec et W. Niehus d'entreprendre immédiatement les travaux préliminaires du Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment dont le principe avait été décidé par l'assemblée de Stansstad-Engelberg et de lui faire pour le début de juin des propositions concrètes pour la marche normale des travaux.
Voici tout d'abord en quoi ont consisté les travaux préliminaires :

Inventaire de la normalisation sur le plan international

1. Collation des principaux catalogues de normes existantes.
2. Sur cette base, établissement de la liste des normes du bâtiment ; acquisition des normes des pays suivants : France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Danemark, Finlande, Autriche.
3. Elaboration d'un schéma devant permettre l'analyse et surtout la comparaison des normes existantes, sous la forme, notamment, d'un tableau synoptique.
Le Centre d'études a, d'ailleurs, eu l'occasion de confier à deux architectes suisses se rendant, l'un aux USA, l'autre au Japon, la mission de recueillir dans ces deux pays une documentation aussi complète que possible tant sur la normalisation que sur la rationalisation du bâtiment.

Inventaire de la normalisation sur le plan suisse

1. Mise au point et envoi d'un questionnaire adressé à tous les fabricants suisses de matériaux de construction et d'articles d'équipement, destiné à permettre l'inventaire des produits normalisés existants en Suisse.
2. Mise au point et envoi d'un questionnaire adressé à tous les bureaux d'architecture de Suisse, destiné à établir :
   a) l'intérêt des architectes suisses pour les divers aspects de la normalisation ;
   b) la part réelle prise par les architectes suisses à la conception de la normalisation.

Etudes pratiques en vue du développement de la normalisation en Suisse

1. Elaboration d'une première liste de notions et d'objets à définir dans les trois langues nationales.
2. Elaboration d'une première série de normes fondamentales à étudier et à mettre au point pour être publiées sous forme de projets dans la prochaine édition du Catalogue suisse de la construction.
La commission s'est, d'autre part, préoccupée d'organiser la marche normale du Centre d'études. A cet effet, elle a délimité ainsi les tâches respectives à accomplir, d'une part, par le personnel du centre, d'autre part par sa Commission de surveillance :

Tâches du centre proprement dit, (de son personnel ou, s'il y a lieu, de son chef) : Tâches immédiates

1. Poursuite de l'inventaire complet des normes existantes.
2. Elaboration du tableau comparatif et synoptique de ces normes.
3. Contrôle de la marche de la double enquête suisse, surveillance du retour des questionnaires.
4. Exploitation des résultats de cette enquête, listes et tableaux comparatifs, etc.

Tâches à longue échéance

1. Etablissement des listes de normes, élaboration de projets, préparation des consultations d'experts des milieux de la technique et de l'industrie ; poursuite des contacts établis.
2. Examen systématique de l'ensemble des problèmes liés à la conception rationnelle de l'habitation.

Tâches à confier à une Commission de surveillance

1. Examen régulier des travaux du centre ; étude des propositions du personnel ou, s'il y a lieu, du chef.
2. Etude approfondie des notions fondamentales devant servir de base aux travaux ultérieurs (définitions, terminologie, normes fondamentales) ; confrontation de ces notions avec celles en usage dans les pays d'Europe occidentale.
3. Etablissement des contacts de toute nature avec les milieux suisses et étrangers intéressés.

L'appel d'offre auquel la commission a récemment procédé n'a pas permis de trouver d'emblée la personnalité capable de prendre seule la direction du centre. En revanche, un candidat s'est présenté qui semble devoir être, dès maintenant, un collaborateur de valeur. Comme il est essentiel d'aborder sans retard et de façon suivie les tâches concrètes qui viennent d'être mentionnées, le Comité central de la FAS a décidé, sur proposition de la commission, d'engager ce candidat en réservant pour une date ultérieure le problème de la désignation du chef du bureau d'études, soit que ce candidat se révèle capable d'occuper lui-même ce poste, soit qu'une personnalité de premier plan se présente.
Enfin, les membres de la commission ont été désignés par le Comité central pour constituer la Commission de surveillance du Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment.